MOUSSE CHOC ANTI-GUEPES FRELONS V2

ARTICLE N° B911961

AVANTAGES PRODUIT

Longue portée

Efficace sur frelons européens et asiatiques

Effet choc et rémanent

Imbibe le nid

Immobilise l'insecte

Meilleure visualisation de la projection



CARACTERISTIQUES

Cet insecticide sous forme de mousse enveloppante et compacte est spécialement conçu pour détruire les nids de guêpes, frelons et frelons asiatiques.

Il a un effet choc et rémanent.

La mousse permet de visualiser la projection du produit et de mieux immobiliser les insectes.

Elle forme une barrière permettant de neutraliser le nid de guêpes et frelons et d'en empêcher toute fuite.

Muni d'un diffuseur spécial de type extincteur, cet aérosol projette jusqu'à 3 mètres le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse.

Concentration des matières actives :

- ✓ Tetramethrin (cas n° 7696-12-0) : 0.15% m/m
- ✓ 1R-trans phenothrin (cas n°26046-85-5) : 0.15 % m/m

Substance active notifiée dans le cadre du règlement 528/2012 concernant les produits biocides

Craint le gel : ne pas le stocker à une température inférieure à 5°C.

DOMAINE D'UTILISATION

UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Spray à jet surpuissant sous forme de mousse enveloppante conçue pour neutraliser et détruire les nids de guêpes et de frelons en toute sécurité.

Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardin, caves, etc.

ZA Du Moulin d'Angean – 22, rue Paul Journée – 60240 Chaumont en Vexin
Tél : 03.44.84.49.10 - Fax : 03.44.84.49.11
www.aerolub-france.com – contact@aerolub-france.com
S.A.S au Capital de 300 000 € - TVA FR28 311 773 105 – SIRET 311 773 105 00029 – APE 8292Z

AEROLUB
Etude & Conditionnement d'Aérosols

CONDITIONNEMENT

Article : B911961

Format du boitier : 65x300
Matière : Fer blanc
Capacité nominale : 1000 ml
Volume net : 750 ml
Carton de 12 unités

Gaz propulseur : butane-propane

Etiquette de danger :
SGH02 / SGH09



Code douanier : 3808 91 90

Indice de révision : 2_011026

Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

EMB 60143

MODE D'EMPLOI

Porter un équipement de protection individuelle (masque, gants, etc.).
Agiter vigoureusement l'aérosol.
Se placer à distance de l'objectif à atteindre (à 3 mètres).
Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid.
Pulvériser 10 secondes sur un nid de diamètre inférieur à 25 cm et 20 secondes sur un nid de diamètre supérieur à 25 cm.
Bien aérer après usage si nécessaire.
Ne pas pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux et toutes autres pièces d'habitation ainsi qu'à proximité d'organismes vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.).
Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension.

RECOMMANDATIONS

Danger.
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP 18. Préparation biocide.

Pour la vente au GRAND PUBLIC, Veillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit.

ZA Du Moulin d'Angean – 22, rue Paul Journée – 60240 Chaumont en Vexin
Tél : 03.44.84.49.10 - Fax : 03.44.84.49.11
www.aerolub-france.com – contact@aerolub-france.com
S.A.S au Capital de 300 000 € - TVA FR28 311 773 105 – SIRET 311 773 105 00029 – APE 8292Z